

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Note de cadrage départemental
Année 2026-2027



VOS CONTACTS

Le dispositif Accompagnement de la Scolarité est piloté par un Comité Départemental

Les membres du comité départemental :

- Caf - Pôle Partenaires Action Sociale : territoires-as@caf88.caf.fr
- Mutualité Sociale Agricole : actionsociale.blf@lorraine.msa.fr
- Etat – Politique de la Ville : ddetspp-pse-3s-ptc@vosges.gouv.fr

INTRODUCTION

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Le référentiel national de financement du CLAS rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment :

- les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

1. L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est inscrit dans le cadre du *Comité Départemental des Services aux Familles présidé par le préfet*. La caisse d'Allocations familiales assure l'animation et le secrétariat du dispositif Clas.

Ce comité départemental est partenarial. Il associe l'État, le Conseil Départemental, la Mutualité sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiale et l'Association des maires et des communautés des Vosges.

Le comité a pour mission de :

- procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;

Un comité des financeurs :

- organise l'appel à projet ;
- examine et sélectionne les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- assure l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- veille à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

➤ **Les orientations 2026 – 2027 du comité départemental Clas**

En 2025/2026, le comité départemental Clas a agréé 40 projets qui correspondent à l'accompagnement de 1125 enfants et jeunes.

Pour l'année 2026/2027 le comité départemental du Clas poursuit son appui au développement des actions Clas dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

Les projets Clas présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité départemental voire local s'il existe ;
- S'inscrire dans un cadre partenarial et l'action doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- Rechercher une articulation avec les actions parentalité ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire, notamment inscrites dans les CTG, pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducative, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

➤ **Animation départementale**

Le comité départemental Clas pour renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du Clas propose pour l'année 2026/2027 :

- un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité départemental Clas. (Voir coordonnées page 2)
- des actions de formation à l'attention des animateurs professionnels et bénévoles financées dans le cadre du SDSF par la Caf des Vosges et la MSA Lorraine.
- des réunions d'information et d'échanges.

➤ **Le bilan des actions Clas au niveau départemental**

Le comité départemental établit chaque année, à partir de la remontée du questionnaire des données d'activités Clas, le bilan annuel de l'activité du Clas du département.

Cette remontée des données d'activité s'organise depuis 2025 via la plateforme Espada mise à la disposition des porteurs de projet Clas chaque année par la Caf.

Une synthèse, mettant en regard les principales données d'activité à l'échelle nationale et départementale est mise à disposition des porteurs de projet sur le site internet du questionnaire, quelques mois après la saisie des données, et après identification du porteur de projet.

Enfin le bilan annuel est présenté en comité départemental Clas et communiqué aux porteurs.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT CLAS

2.1. Pour un nouveau porteur de projet CLAS

Vous décrirez les actions

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Pour cela, vous devrez compléter une demande complète « projet CLAS 2026-2027 »

2.2. Pour un premier renouvellement d'un projet CLAS

Vous aurez obligatoirement à compléter

- Le dossier bilan CLAS 2025-2026
- La déclaration réelle 2025 sur Mon Compte Partenaire
- Le questionnaire ESPADA

Vous décrirez ensuite les actions

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Pour cela, vous devrez compléter une demande complète « projet CLAS 2026-2027 ».

2.3. Pour un renouvellement de projet pluriannuel

Vous aurez à compléter obligatoirement :

- Le document « Bilan CLAS 2025-2026 »
- La déclaration réelle 2025 sur Mon Compte Partenaire
- Le questionnaire ESPADA
- La déclaration prévisionnelle 2026 sur Mon Compte Partenaire

En cas de modification/ajustement de votre projet CLAS initial, vous devrez également compléter :

- Le document « CLAS : renouvellement des projets pluriannuels pour 2026-2027 ».

Important : toute demande déposée hors délai ne sera plus recevable pour instruction

3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU CLAS PAR LA BRANCHE FAMILLE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2026

3.1 Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps Clas

Pour être éligibles au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux **exigences du référentiel national Clas** diffusé à l'ensemble des Caf en avril 2019 et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes : **Barème et simulateur**

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

- Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas ;
- Bonus « parents » : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité.

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national Clas. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus.

➤ **Bonus « enfants » : Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas**

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés,

- Organisés sur l'année, (critère obligatoire)
- Et/ou :
 - o mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs,
 - o l'organisation de sorties culturelles ou éducatives,
 - o l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement, les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- *Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;*

- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de **projets Clas de moyens d'action supplémentaires**, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs » au sein des Clas dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Le livre, du papier à la réalisation, on va en faire toute une histoire » (soutenu par la Caf des Deux-Sèvres)

Ce projet d'accompagnement à la scolarité se structure autour d'un fil rouge qui permet de relier les intervenants adultes et enfants à la culture locale.

A la rentrée scolaire, les enfants ont choisi le thème du livre qui sera décliné au rythme :

- de rencontres avec des intervenants extérieurs conteurs ;
- de travaux avec un auteur de livres pour enfants avec l'idée d'impulser l'envie de la lecture par le biais de questions directement à l'auteur : *pourquoi cette histoire, comment construit-on un récit, est-ce que ça prend du temps ? Existe-t-il plusieurs formes de livres (dictionnaire, roman, journal, biographie ...) ? Comment voyagent-ils, et dans l'histoire ?*
- de la visite d'une exposition à la bibliothèque.

Toutes ces actions sont accompagnées par :

- la visite d'une imprimerie pour voir comment une histoire prend forme pour devenir commercialisable ;
- l'abonnement à un magazine pour découvrir de nouveaux ouvrages, s'amuser, comprendre, apprendre, s'instruire, rêver, voyager ;
- une sortie enfants/parents bénévoles dans une yourte pour mieux apprendre à se connaître et vivre ensemble.

➤ **Bonus « parents » : Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité**

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les Clas aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions Clas visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des Clas sur ce champ.

Ce bonus vise à permettre le financement de projets spécifiques d'accompagnement des parents du CLAS,

- Organisés sur l'année, (critère obligatoire)
- Et/ou :
 - o Mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs,
 - o Mettant en place des actions spécifiques d'accompagnement des parents (accès au droit, numérique...)
 - o Ciblant un public allophone, illettrisme, AEF.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité » dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Positionner la famille comme un partenaire des actions d'accompagnement à la scolarité et rendre les codes de l'école compréhensibles pour les parents » (soutenu par la Caf de l'Ain)

Ce projet repose sur la mise en place de plusieurs espaces d'accompagnement des parents au sein du Clas :

- un espace de parole permettant aux parents de partager leurs préoccupations liées à l'école et l'éducation de leurs enfants, pour mieux les appréhender et les gérer en famille ;
- des soirées débats ouvertes aux parents et aux professionnels (acteurs du Clas, enseignants) sur des thématiques spécifiques : ex : l'orientation scolaire des enfants ; la finalisation du dossier de demande de bourse etc. ;
- d'un espace d'accompagnement au sein du Clas où les parents peuvent bénéficier chaque semaine d'une écoute individualisée, en présence ou non de leurs enfants, et avec l'appui d'un intervenant professionnel ou bénévole du Clas.

3.2 Les modalités de financement pour la Mutualité Sociale Agricole de Lorraine

Les projets éligibles au financement dans le cadre de l'enveloppe « Grandir en Milieu Rural » devront répondre aux exigences du référentiel national Clas diffusé par la CAF et être déployés sur les territoires ruraux et/ou fragiles au sens d'une faible densité de population et d'un taux de ressortissants MSA supérieur à la moyenne départementale. **Les territoires prioritaires ciblés pour la période 2026-2030** sont les EPCI suivants :

- Ouest Vosgien
- Mirecourt Dompain
- Terre d'eau
- Vosges Côté Sud-Ouest
- Région de Rambervillers
- Bruyères Vallons des Vosges

Le financement de la MSA Lorraine prend la forme d'un forfait de 1 000€ / porteur de projet quel que soit le nombre de collectifs proposés.

Les décisions d'attribution seront prises dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

3.3 Les modalités de financement dans le cadre des contrats de ville

Les projets devront être construits en complémentarité des dispositifs politique de la ville déjà mobilisés et qui contribuent à la réussite scolaire et éducative des jeunes, tels que le Programme de Réussite Educative, les cordées de la réussite et la Cité éducative d'Epinal (quartiers prioritaire de la politique de la ville Justice - Saut-Le-Cerf et Bitola - La Vierge). Le cofinancement sollicité auprès de la politique de la ville devra préciser la plus-value apportée aux jeunes pris en charge, dans l'offre d'accompagnement à la scolarité. Si un cofinancement politique de la ville a été obtenu pour l'année 2026, vous devez impérativement le mentionner dans le budget prévisionnel, en veillant à valoriser les charges de personnel mobilisées pour mener à bien l'accompagnement, comme les adultes relais ou les Fonjep.

Une attention particulière sera portée sur les bilans des actions financées en 2025 transmis par les services de la CAF.

4. CALENDRIER DE LA CAMPAGNE

Présentation de la campagne 2026/2027 :

Par visioconférence : Jeudi 23 juin 2026 de 14h00 à 15h00 par Teams

Bilans Clas 2025/2026 :

Données et informations à saisir ou à envoyer pour le 31/07/2026.

Dépôt des dossiers Clas 2026/2027 :

Pour le 31/07/2026

Comité départemental Clas :

Jeudi 1^{er} octobre 2026

Passage dans chaque instance institutionnelle :

- Novembre 2026 pour la MSA
- Politique de la ville : dans chaque comité de pilotage local.